

VOTRE DON DÈS MAINTENANT POUR LA COLLECTE DU DENIER !

La collecte du Denier de l'Église, constituée du don des fidèles, permet de garantir les traitements des prêtres ainsi que les salaires des laïcs engagés professionnellement au service de l'Église. Il contribue également au complément de pension offert aux prêtres âgés et à la formation des séminaristes.

En ce début d'année, le diocèse lance sa **collecte du Denier pour l'année 2022**. Tout comme la quête, **le don au Denier doit s'inscrire dans la vie chrétienne de chaque fidèle**. Or, aujourd'hui, seul un catholique sur dix participe à cette collecte, alors même que l'Église ne reçoit ni aide du Vatican, ni subventions publiques.

Si vous ne donnez pas encore au Denier, nous vous invitons à penser à toutes les fois où l'Église a été là pour vous : une célébration, un temps d'écoute avec un prêtre, une préparation à un baptême ou un mariage... **Pour qu'aujourd'hui et demain, l'Église puisse continuer à être présente auprès de tous, nous avons besoin de votre don.**

Si vous êtes déjà donateur, nous vous remercions chaleureusement pour votre générosité. Vous avez peut-être l'habitude d'effectuer votre don en fin d'année. Pour 2022, **nous vous invitons à anticiper votre soutien**. En réalisant votre don dès maintenant, vous permettez au diocèse de mieux gérer sa trésorerie et de réaliser de nombreuses économies !

Comment faire un don ?

✦ Vous pouvez donner par carte bancaire sur <https://dons.diocese64.org>

C'est pratique, rapide et sécurisé !

✦ Vous pouvez donner par chèque en utilisant les enveloppes déposées au fond des églises de la paroisse.

Un grand merci pour votre contribution !

